



Communauté de Communes du  
**Caudrésis - Catésis**

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----  
**SEANCE DU 22 FEVRIER 2018 - 18h00**

**Délibération N°2018/017**

**Date de convocation : 13 février 2018**

**Nombre de conseillers en exercice : 74**

**L'an deux mille dix-huit, le 22 février à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Souplet-Escaufourt, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.**

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caullery

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy-en-Cis

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Marezt

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

### **Etaient présents (56 titulaires - 3 suppléants) :**

Denise LESAGE	Vincent WAXIN	Jean-Félix MACAREZ
Hubert DEJARDIN	Yannick HERBET	Virginie LE BERRIGAUD
Jacques OLIVIER	Nathalie GAVE	Pierre-Henri DUDANT
Gérard LENOBLE	Christian PECQUEUX	Thierry WALEMME (S)
Francis LEBLON	Dominique LAMOURET	Didier BONIFACE
Frédéric BRICOUT	Denis COLLIN	Régine DHOLLANDE
Anne-Sophie MERY-DUEZ	Bernard POULAIN	Liliane RICHOMME
Francis STOCLET	Martine THUILLEZ	Sandrine TRIOUX
Alain GOETGHELUCK	Gilles PELLETIER	Bernard PLET
Jean-Claude GERARD	Jean-Marc GOSSART (S)	Bertrand LEFEBVRE
Jean-Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR	Charles BLANGIS
Laurent COULON	Bruno MANNEL	Joseph MODARELLI
Isabelle PIERARD	Serge SIMEON	Pascal FOULON
Janine TOURAINNE	Marc PLATEAU	Pascal LEVEQUE
Pascal COQUELLE	Michel HENNEQUART	Michel GOUVART (S)
Didier BLEUSE	Jacky DUMINY	Daniel BLAIRON
Augustine NOIRMAIN	Daniel CATTIAUX	Véronique NICAISE
Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU	Stéphane JUMEAUX
Pascal ROELS	Jean-Paul CAILLIEZ	Axelle DOERLER
Daniel FIEVET	Chantal WAYEMBERGE-MAILLY	

### **Membre excusé (1) :**

Jean-Pierre RICHEZ

### **Membres absents (6) :**

Marie-Lise MARLIOT, Gérard TAISNE, Pierre LAUDE, Patrice BONIFACE, Marc DUFRENNE, Francis GOURAUD

### **Membres ayant donné procuration (11) :**

Alexandre BASQUIN à Denise LESAGE, Christian PAYEN à Michel HENNEQUART, Jean-Pierre THIEULEUX à Jacques OLIVIER, Brigitte ROLAND-BEC à Christian PECQUEUX, Alban BAJODEK à Sandrine TRIOUX, Agnès BERANGER à Frédéric BRICOUT, Pierre LEVEQUE à Martine THUILLEZ, Brigitte PRUVOT à Liliane RICHOMME, Alain RIQUET à Francis STOCLET, Annie DORLOT à Joseph MODARELLI, Laurence RIBES à Karine ELOIR

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°2018/017 – Objet : Subvention Maison d’Assistants Maternelles Ligny-en-Cambrésis**

Madame BRENNE Nathalie Présidente de l’association « Les P’tits Loupiots » sollicite la Communauté de Communes dans le cadre de l’installation d’une MAM à Ligny-en-Cambrésis.

La Maison d’Assistante Maternelle regrouperait 4 assistantes maternelles pour une capacité d’accueil de 16 enfants, il est précisé que la structure s’oblige à respecter les normes de sécurité à l’intérieur comme à l’extérieur du bâtiment.

Vu l’accord de Monsieur Pierre-Alain TAISNE Maire de Ligny-en-Cis autorisant l’ouverture de la MAM sur sa commune

Vu l’attestation d’autorisation d’ouverture d’une MAM par le Président du Conseil Départemental du Nord.

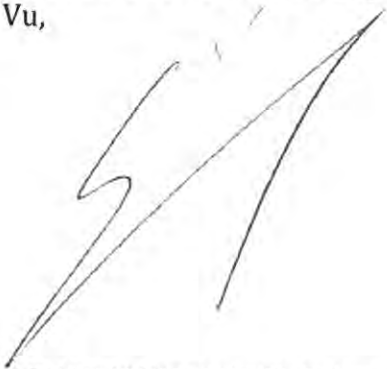
Vu la délibération 2017/093 Indiquant les modalités de versements des subventions aux Maisons d’Assistants Maternelles.

Monsieur le Vice-Président demande à l’assemblée de bien vouloir :

- attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à la MAM de Ligny-en-Cis.
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2018 de la Communauté de Communes,
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Pascal FOULON ne participe pas au vote  
ADOpte A L’UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l’envoi en Sous-Préfecture  
Le 23 février 2018 et de la publication  
Vu,



Pour expédition conforme  
Beauvois-en-Cis, le 23 février 2018  
Le 23 février 2018

Le Président,  
Maire du CATEAU-CAMBRESIS  
Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

*DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l’article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.*